

LE SCSI AGIT POUR LES OFFICIERS EN CORSE



scsi-pn.fr

avril 2022

SOUTIEN À TOUS LES POLICIERS ENGAGÉS DANS L'ÎLE



Les forces de sécurité intérieure déployées en Corse font face depuis plusieurs semaines à des maintiens de l'ordre successifs de très haute intensité et à un contexte particulièrement dégradé avec de nombreux assauts contre les préfectures voire les commissariats tant à Ajaccio qu'à Bastia.

Le SCSI a condamné fermement ces violences qui sont le fait d'une minorité d'activistes et ont occasionné de nombreux blessés dans nos rangs. Sans retour au calme, on ne peut que craindre un drame lors d'une prochaine manifestation...

Notre organisation renouvelle son entier soutien à tous les effectifs des deux DDSP corses comme aux CRS et à tous les personnels venus en renfort. Le travail des policiers s'effectue aujourd'hui en Corse dans ces conditions hostiles avec des prises à partie y compris individuelles des fonctionnaires. Cette situation doit cesser !

LE SCSI SAISIT LE MINISTRE

Notre organisation a écrit à M. Gérard Darmanin pour relayer les interrogations des cadres de la police en service en Corse alors que le gouvernement envisage pour ce territoire une « évolution institutionnelle vers un statut d'autonomie ». Le SCSI a également attiré l'attention du ministre de l'Intérieur sur les multiples difficultés que présente le service en Corse : éloignement et coût élevé de la vie, haine de certains nationalistes envers les forces de sécurité, risques accrus de représailles contre les policiers, faiblesse des effectifs face à une criminalité spécifique mais bien présente...

Ces éléments expliquent la faible attractivité des postes d'officiers en Corse. Nous avons donc revendiqué le fait que des postes du corps de commandement en Corse puissent être inclus dans les prochaines implantations d'IRP « poste difficile », d'IRP de chef de service et parmi les avancements au grade de commandant en 9 ans. Des Indemnités Temporaires de Mobilité (ITM) devraient aussi pouvoir être liées à certains postes difficiles à pourvoir et des dispositifs de fidélisation envisagés dans le cadre de parcours de carrière en Corse.

Le SCSI revendique par ailleurs le retour de la présence de deux compagnies de CRS en permanence en Corse afin de constituer une réserve d'intervention suffisante sur place.

Enfin, nous avons remis en lumière l'injustice fondamentale que constitue la différence de traitement entre policiers et gendarmes pour la retraite au regard des services en Corse. Alors que les deux forces sont confrontées aux mêmes difficultés et exercent les mêmes missions, les gendarmes continuent à bénéficier du régime de « campagne » tandis que les policiers n'ont aucune bonification d'annuité en servant en Corse.

Il est plus que temps de réaliser la parité police/gendarmerie dans ce domaine !

